

**EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRÊTÉS**  
**ARRÊTÉ MUNICIPAL DE VOIRIE Réf. : ST/24-363**

**Le Maire de BOURG-LA-REINE ;**

**Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;**

**Vu le Code Général de la Propriété des Personnes Publiques ;**

**Vu le Code de la Route ;**

**Vu le Code de la Voirie Routière ;**

**Vu le Code Pénal ;**

**Vu la Décision Municipale en date du 27 décembre 2023, fixant le montant des droits de voirie applicables à Bourg-la-Reine à compter du 1er janvier 2024 ;**

**Vu l'arrêté municipal n°ST/24-339 en date du 26 novembre 2024 réglementant provisoirement la circulation et le stationnement rue de Fontenay, en raison de suppression d'un branchement électrique du 6 au 20 décembre 2024 ;**

**Vu la demande de prorogation de l'arrêté ST/24-339 formulée par l'entreprise AZTP en date du 16 décembre 2024 ;**

**Considérant que les travaux dans la rue de Fontenay à Bourg-la-Reine doivent se prolonger et qu'il convient par conséquent de proroger l'arrêté n° ST/24-339 jusqu'au 31 décembre 2024 ;**

**Sur proposition des Services Techniques de la ville de Bourg-la-Reine ;**

**A R R E T E**

**Article 1<sup>er</sup> :** Les entreprises désignées ci-dessous sont autorisées à occuper le domaine public pour entreprendre les travaux suivants :

Coordonnées des entreprises liées aux travaux	
<b>SARL AZTP</b> Rue de Bougainville Prolongée 77550 Limoges-Fourches	<b>ENEDIS</b> 37 rue de Chevreuse 78310 Maurepas
<b>Descriptif des travaux :</b>	Suppression d'un branchement électrique
<b>Adresse des travaux :</b>	42 bis rue de Fontenay

**Article 2 :** Conditions de circulation et de stationnement

**L'arrêté municipal n° ST/24-339 en date du 26 novembre 2024 est prorogé jusqu'au 31 décembre 2024, dans les mêmes conditions et sous les mêmes réserves.**

**Article 3 :** Ampliation du présent arrêté sera adressée à :

- Conseil Départemental des Hauts de Seine, Service Territorial Sud, 6 rue de la Paix 92170 Vanves ;
- Commissariat d'Antony, 50 avenue Galliéni 92160 Antony ;
- Monsieur le Capitaine, Commandant de la 21<sup>ème</sup> Compagnie d'Incendie de Clamart, 287 avenue du Général de Gaulle 92140 Clamart ;
- Centre de Secours de Bourg-la-Reine ;
- La Police Municipale de Bourg-la-Reine ;
- Comité AVH-Sud 92 – 2 rue des Écoles 92330 Sceaux ;
- Responsable de centre EFFIA, 66 boulevard du Maréchal Joffre 92340 Bourg-la-Reine ;
- VS-GP, 28, rue de la Redoute 92 260 Fontenay-aux-Roses ;
- RATP, Agence de Développement Territorial 92, immeuble Monge, 22 place des Vosges 92400 Courbevoie ;
- Entreprise(s) pétitionnaire(e) citées à l'article 1<sup>er</sup> du présent arrêté ;

Bourg-la-Reine, le 18 décembre 2024

Pour ampliation,  
Pour le Maire

Le Maire,  
Signé : Patrick DONATH

Isabelle SPERS

Maire Adjointe déléguée à l'Aménagement urbain et au cadre de vie.



Publication de l'acte sous forme électronique sur le site internet de la Ville, le 30 décembre 2024